

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE,

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN, MATON

POUVOIRS : M. KORDIAN à Mme CASTEL ; M. MATON à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **1^{er} octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT-ETIENNE-DE-BAIGORRY**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Étienne-de-Baïgorry en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 13 octobre 2024 à la salle Plaza Xoko à Saint-Etienne-de-Baïgorry. La Ville s'est engagé à mettre la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



➤ **1^{er} octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HASPARREN**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Hasparren en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui devait avoir lieu le 8 décembre 2024 à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste à Hasparren. Un avenant est en cours de réalisation pour l'annulation de ce concert.

➤ **8 octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESAT GURE NAHIA**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'Esat Gure Nahia en vue des 11 ateliers de chant choral donnés par une enseignante du Conservatoire à un groupe de 13 adultes du centre Gure Nahia au sein de leurs locaux de septembre à décembre 2024. En contrepartie, l'Esat Gure Nahia s'engage à verser la somme de 714.45€ TTC à la Régie Autonome Maurice Ravel.

➤ **8 octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE AINTZINA**

Il a été signé une convention de partenariat avec le centre Aintzina en vue des 64 ateliers de danse donnés par une enseignante du Conservatoire à des enfants du centre de septembre 2024 à juin 2025. En contrepartie, le centre s'engage à verser la somme de 3 648€ TTC à la Régie Autonome Maurice Ravel.

➤ **15 octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE PAU**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées en vue d'un échange pédagogique entre les classes de CPES danse du Conservatoire Maurice Ravel et du Conservatoire de Pau pour l'année scolaire 2024/2025. Chaque établissement prendra en charge les frais générés par les actions qu'il met en place.

➤ **15 octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ARGITZE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Argitze en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 17 novembre 2024 au cinéma Saint Louis à Saint-Palais. L'association Argitze s'est engagée à mettre la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert. En contrepartie, la Régie autonome versera la somme de 650 € HT à l'association Argitze.

➤ **15 octobre 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE GAM**

Il a été signé une convention de mise à disposition de locaux avec le GAM dans le cadre des journées de formation « La musique et le tout petit » organisées dans des salles du site de Biarritz en novembre et décembre 2024. Le conservatoire met 2 salles à disposition sans contrepartie financière.

➤ **15 octobre 2024 : CESSIION DE MATERIEL - PRIUS**

Il a été décidé d'accepter l'offre de reprise faite par la société Auto-Sélection Demeyère pour le véhicule TOYOTA PRIUS 110 H immatriculé BR-872-RJ (n° inventaire 0656) pour un montant de 400,00 €.

➤ **15 octobre 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'EGLISE SAINT LEON D'ANGLET**

Il a été signé une convention de mise à disposition de l'Eglise Saint Léon d'Anglet dans le cadre du concert Hommage à Jacky Morel donné le 9 novembre 2024 à l'Eglise Saint Léon d'Anglet, organisé par le conservatoire. Le conservatoire s'est engagé à verser la somme de 180€ à la Paroisse ainsi que 40€ pour les répétitions et 30€ si le chauffage devait être allumé.

➤ **15 octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RESEAU SUD AQUITAIN**

Il a été signé une convention de partenariat avec les conservatoires de Tarbes, Pau, Les Landes et Agen en vue de l'académie d'orchestre organisée du 27 octobre au 2 novembre 2024 à Libarrenx pour les élèves de ces 5 conservatoires. Chacun prendra les frais liés à ses élèves en charge et une répartition équitable sera faite pour le reste selon les modalités données dans la convention.

➤ **18 octobre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MVC SAINT-ETIENNE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la MVC Saint-Etienne en vue des auditions d'élèves du conservatoire qui se produiront à la MVC entre décembre 2024 et juin 2025. La MVC Saint-Etienne prend en charge l'accord du piano.

➤ **5 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CD64 FSCF – UNION BASQUE**

Il a été signé une convention de partenariat avec le CD64 FSCF - Union Basque en vue des 3 ateliers proposés aux batteries fanfares affiliées à l'Union Basque entre octobre 2024 et mars 2025. Le Conservatoire prendra en charge la rémunération de l'enseignant qui mènera les 3 journées d'ateliers.

➤ **5 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHRYSALIDE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Chrysalide en vue des 7 ateliers théâtre proposés aux personnes en situation de handicap et appartenant à l'association sur l'année scolaire 2024/2025. En contrepartie de ces 7 ateliers d'1h30, l'association Chrysalide s'engage à verser la somme de 630€ au Conservatoire.

➤ **5 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DU VERSANT**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Théâtre du Versant en vue des représentations des travaux d'élèves théâtre de la CHAAMS de l'école du Braou qui auront lieu les 6 et 7 avril 2025 au Théâtre du Versant. En contrepartie de la mise à disposition des locaux et d'un technicien, le conservatoire s'engage à verser la somme de 449.50€ au Théâtre du Versant.

➤ **5 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères autour d'un module « réflexions sur nos pratiques pédagogiques et mise en situation » confié au responsable artistique du Théâtre des Chimères. Cette proposition de partenariat est à titre gracieux pour l'année 2024/2025.

➤ **5 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères autour d'ateliers de sensibilisation théâtre pour un total de 60h sur l'année scolaire 2024/2025. En contrepartie, le conservatoire s'engage à verser la somme de 3 600€ au Théâtre des Chimères.

➤ **12 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA GRANDE ILLUSION**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Grande Illusion autour du stage de création radiophonique des élèves du cycle 2 théâtre organisé en 2024/2025. En contrepartie, le conservatoire s'engage à verser la somme de 840€ à la Grande Illusion.

➤ **12 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LARRAU**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Larrau en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 23 novembre 2024 à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste à Larrau. La Ville s'est engagée à mettre la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **12 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONNECTEUR**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Connecteur en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 16 novembre 2024 au Connecteur à Biarritz. Le Connecteur s'est engagé à mettre la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **12 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HENDAYE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Hendaye en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 22 novembre 2024 aux Halles de Gaztelu à Hendaye. La Ville s'est engagée à mettre la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **12 novembre 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ**

Il a été signé une convention de mise à disposition de la salle Tanka du 13 au 15 novembre 2024 dans le cadre du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 15 novembre 2024 à 20h. Le conservatoire s'est engagé à verser la somme de 1 450€ à la Ville de Saint Jean de Luz en contrepartie de la mise à disposition.

➤ **19 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'HOPITAL DE JOUR DU CHCB**

Il a été signé une convention de partenariat avec le CHCB en vue des ateliers de sensibilisation musicale donnés aux jeunes de l'Hôpital de jour du CHCB dans les locaux du conservatoire durant l'année scolaire 2024/2025. En contrepartie des 14 ateliers donnés de septembre à décembre, le CHCB s'engage à verser la somme de 1 495.20€ au conservatoire, puis la somme de 2 563.20€ à l'issue des 24 ateliers donnés de janvier à juillet 2025.

➤ **19 novembre 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC KIRIBIL**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec l'association Kiribil pour la mise à disposition d'une salle du conservatoire sur 27 dates de l'année scolaire 2024/2025 de 9h30 à 12h pour la préparation du projet inclusif Har-Eman porté par l'association. Le conservatoire s'engage à mettre la salle à disposition sans contrepartie financière.

➤ **19 novembre 2024 : CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LE CREDIT MUTUEL AFIN DE COUVRIR LE MANQUE DE TRESORERIE MOMENTANÉ**

Il a été signé un contrat de crédit de 700 000€ avec le Crédit Mutuel pour financer le manque de trésorerie momentanée de la Régie Autonome selon les conditions suivantes :

- Durée : 1 an, du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025,
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0,65 %,
- Remboursement des intérêts : trimestriellement,
- Commission de non-utilisation : 0,10 %,
- Commission : 700,00 €.

➤ **26 novembre 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA FFAMA**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec la FFAMA pour la mise à disposition de salles du conservatoire du 25 février au 2 mars 2024 dans le cadre de la rencontre musicale organisée dans les locaux du conservatoire par l'association. L'association s'est engagée à verser la somme de 3 177€ au conservatoire en contrepartie de la mise à disposition et des prestations fournies.

➤ **26 novembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PETITS ZAVIRONS**

Il a été signé une convention de partenariat avec la crèche « Les Petits Zavirons » en vue du concert donné par les élèves du conservatoire au sein de la crèche le 11 décembre 2024. Chaque partenaire prend en charge les frais qui lui sont propres.

➤ **26 novembre 2024 : CONVENTION DE PRET AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE D'AMIKUZE**

Il a été signé une convention de prêt avec l'école de musique d'Amikuze en vue du prêt de deux euphoniums du 27 novembre 2024 au 17 février 2025 pour un temps de travail avec les élèves de l'école de musique dans le cadre de leur scolarité. Aucune contrepartie financière n'a été demandée par le conservatoire compte-tenu du projet de territoire et de la fonction de pôle ressource du conservatoire.

➤ **26 novembre 2024 : CESSION DE MATERIEL - VIOLONCELLE**

Il a été décidé d'accepter l'offre d'indemnisation et de cession faite par Mme BOSSIS Clémentine pour le violoncelle ¼ Stentor (n° inventaire 6039) pour un montant de 850€. Le matériel a donc été retiré de l'inventaire.

➤ **26 novembre 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE CCN MALANDAIN**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec le CCN Malandain pour la mise à disposition du studio Cuevas le samedi 30 novembre 2024 de 9h00 à 18h00. En contrepartie de la mise à disposition du studio et d'un agent technique de 13h00 à 18h00, le CCN Malandain s'engage à verser la somme de 140 € au conservatoire.

DONT ACTE

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 064-200087567-20241217-CA20241217_02-DE